

Vous souhaitez vous engager dans une formation qui permet d'obtenir le BAFA et d'exercer les fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs.

Vous trouverez dans ce document :

- ▶ Les informations utiles pour que votre parcours de formation se déroule dans les meilleures conditions ;
- ▶ Un formulaire d'inscription à la formation à retourner complété à la direction départementale de la jeunesse et des sports de votre département de résidence.

● QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

Le **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur** est un diplôme qui permet « d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs ».

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances. Ils s'articulent autour du projet éducatif de l'organisateur et d'un projet pédagogique élaboré en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative.

● COMMENT VOUS INSCRIRE EN FORMATION ?

Avant toute chose, vous devez renseigner la fiche d'inscription ci-jointe et la déposer auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports de votre lieu de résidence dont l'adresse est consultable sur le site internet : <http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr>.

Vous devez impérativement avoir **17 ans révolus** au premier jour de votre première session de formation (formation générale).

● QUEL SERA VOTRE PARCOURS DE FORMATION ?

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions théoriques et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans **l'ordre suivant** :

1. Une session de formation générale, qui vous permettra d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
2. Un stage pratique, qui vous permettra la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
3. Une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permettra d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

▶ Une session de formation générale

Votre inscription à cette première session se fait directement auprès de l'organisme de formation habilité de votre choix. La liste des organismes habilités est disponible auprès de votre direction départementale de la jeunesse et des sports ou sur le site internet www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr.

Préalablement à votre inscription, l'organisme de formation doit vous informer sur son projet éducatif, sur la mission éducative des accueils collectifs de mineurs et sur le cursus de formation préparant au BAFA.

La validation de cette première session permettra d'obtenir la qualité d'animateur stagiaire.

► Un stage pratique

Le stage pratique se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, en accueil de jeunes ou en accueil de scoutisme.

Pour pouvoir effectuer votre stage pratique, vous ne devez ni être frappé d'une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou délit, ni faire l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer auprès des mineurs.

Ce stage peut être rémunéré. Il peut se dérouler dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif, d'un contrat de travail, comme bénévole ou volontaire.

► Une session d'approfondissement ou de qualification

Vous avez le choix entre deux types de sessions :

- **une session d'approfondissement** qui vous permet d'approfondir vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur ;
- **une session de qualification** qui vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé (au 1er janvier 2008, seules existent les qualifications voile, canoë-kayak et activités de loisirs motocyclistes). Avec cette qualification l'animateur dispose de prérogatives spécifiques pour encadrer cette activité dans un accueil collectif de mineurs.

Vous choisissez l'organisme de formation habilité auprès duquel vous vous inscrivez directement (liste disponible auprès de votre direction départementale de la jeunesse et des sports ou sur le site internet www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr).

● COMMENT OBTENIR VOTRE BAFA ?

En fin de formation, vous devez adresser vos trois certificats originaux accompagnés de l'ensemble des documents et pièces mentionnés dans le livret de formation à la direction départementale de la jeunesse et des sports du département où vous résidez pour qu'ils soient étudiés par le jury. Au vu de la proposition du jury, le directeur départemental vous déclarera reçu, ajourné ou refusé.

● COMMENT OBTENIR UNE AIDE FINANCIERE POUR VOTRE FORMATION ?

Afin de faciliter et démocratiser l'accès aux formations préparant au BAFA, une aide financière est prévue par le Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Pour plus d'informations sur les modalités d'obtention de la bourse, veuillez contacter votre direction départementale ou régionale.

D'autres organismes sont susceptibles de verser des aides financières sous conditions (caisse d'allocations familiales, conseil général, comité d'entreprise, employeurs, ANPE...).

DEMANDE D'INSCRIPTION

A la formation au brevet d'aptitude
aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs

Vous devez remplir et retourner votre demande à la direction départementale de la jeunesse et des sports de votre lieu de résidence.

Je soussigné,

M Mme NOM ¹ :

Deuxième NOM ² :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Code postal : Commune :

Département : Pays :

Adresse mél :

Téléphone :

demande à m'inscrire en formation en vue d'obtenir le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueil collectif de mineurs et déclare avoir 17 ans révolus au premier jour de la session de formation générale.

Fait le à

Signature :

¹Ecrire en lettres capitales le nom qui figure sur votre acte de naissance ou livret de famille.

²Vous pouvez préciser époux (se), veuf (ve) avant le nom d'usage écrit en lettres capitales.



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX SPORTS,
A LA JEUNESSE ET
A LA VIE ASSOCIATIVE